



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

n°40-2024

OBJET :

Abrogation de la
délibération n°250-2022 du
14 décembre 2022
concernant la sortie
d'inventaire d'un véhicule
accidenté suite à
l'émission d'un second
rapport de l'expertise
d'assurance

VOTE :

34 (30 « Pour Miramas » +
2 « Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

Séance du 14 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le quatorze mars à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON (à partir de 18h48 avant le vote de la délibération n°27-2024) – Gérald GUILLEMONT – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Jean Luc SANCHE – Thierry QUERE –Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Romain TONUSSI – Gérard GERON

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Anne-Marie GACHON (jusqu'à 18h48 après l'approbation du PV du 13/02/24) par Eric MARCHESI
Laëtitia DEFFOBIS par Anne-Marie CHAYOT
Fadela AOUMMEUR par Paulette ARNAUD
Olivier JULIEN par Martine ARFI
Maryse RODDE par Monique TRINQUET
Christiane LEYDER par Géraldine BUTI
Régine SONZOGNI par Jean Luc SANCHE
Brigitte CONTE par Daniel HIGLI
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI
Viviane ROYER par Romain TONUSSI
Errol FERRER par Gérard GERON

**Etait absent excusé : Monsieur,
Nicolas Franck CHALENDAR**

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CHAYOT

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 013-211300637-20240314-40_2024-DE



OBJET : Abrogation de la délibération n°250-2022 du 14 décembre 2022 concernant la sortie d'inventaire d'un véhicule accidenté suite à l'émission d'un second rapport de l'expertise d'assurance

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et la circulaire interministérielle CD 6955 du 31 décembre 1996 relative à l'inventaire des actifs ;

Vu la délibération n°250-2022 du 14 décembre 2022 relative à la sortie de l'inventaire d'un véhicule accidenté ;

Considérant la transmission d'un second rapport d'expertise du 26 octobre 2022 annulant le précédent rapport d'expertise du même jour pour le véhicule Renault Maxity accidenté le 1^{er} septembre 2022 et non économiquement réparable, eu égard au coût de remise en état évalué à 19 423,34 € TTC ;

Considérant que ce second rapport a réestimé la valeur de sauvetage du bien à 1 920 € TTC contre 5 472 € lors du premier rapport, et par voie de conséquence le montant proposé par la Société Géant Pièces Auto, épaviste, pour sa reprise ;

Considérant que les opérations comptables d'ajustement du montant versé au tiers Société Géant Pièces Auto, épaviste ont été compensées par le Comptable public ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'abroger la délibération n°250-2022 du 14 décembre 2022 ;

- de donner son accord pour la sortie de l'inventaire du véhicule suivant :

Désignation du bien	N° inventaire	Année acquisition	M14 imputation	Valeur brute en €	Cumul amortissements	Valeur nette comptable	Type de sortie	Amortissements
Renault Maxity DD-187-GN	14MV00C00215 71N00030	21/02/2014	21571	37 759,12	30 200 €	7 559,12 €	Accident	10 ans

- d'approuver sa reprise par la Société Géant Pièces Auto à la valeur de sauvetage de celui-ci soit 1 920 € TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes, notamment à signer la délibération et toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n°250-2022 du 14 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 013-211300637-20240314-40_2024-DE



- **APPROUVE** la sortie de l'inventaire de la commune du véhicule Renault Maxity, immatriculé DD-187-GN.

- **APPROUVE** sa reprise par la Société Géant Pièces Auto à la valeur de sauvetage de celui-ci soit 1 920 € TTC.

- **DIT** que les crédits sont affectés au budget de la Commune, chapitre et article correspondants.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes, notamment à signer la délibération et toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 29/03/2024

Le Maire
Conseiller métropolitain
Acte signé le 15 mars 2024
Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr